

# L'innovation et la propriété industrielle

Seladji Yasmine

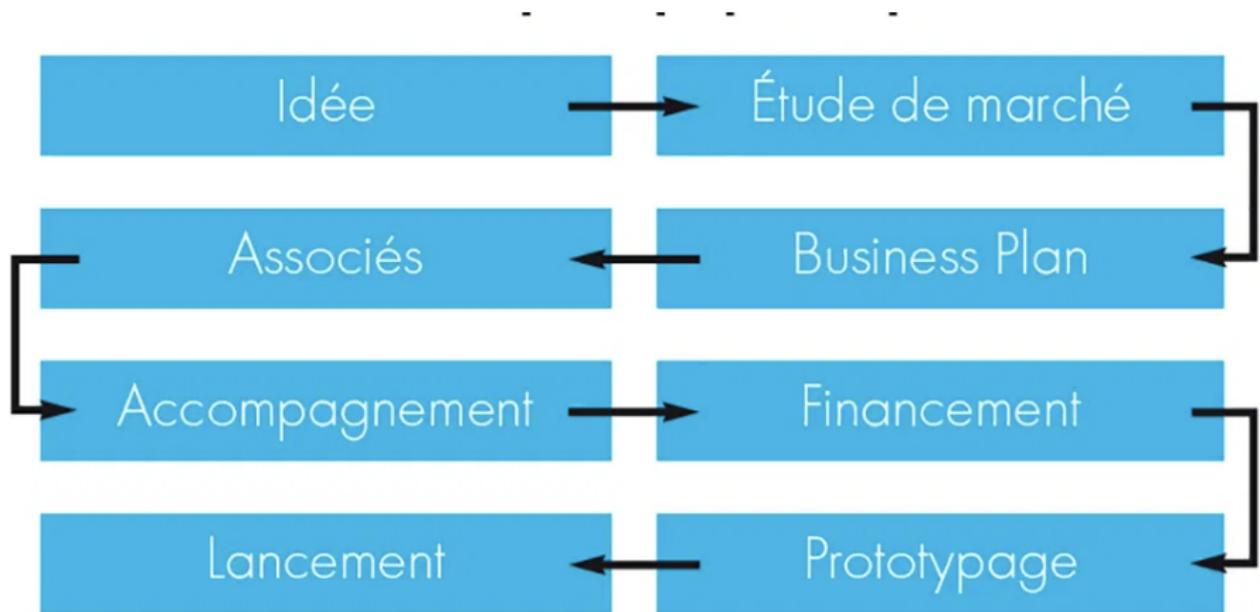
16 mai 2021

# Introduction



# Les étapes de création

Les étapes de création d'une startup :



- La propriété intellectuelle représente un véritable levier business pour développer et accélérer la mise au point de solutions innovantes.

La propriété intellectuelle recouvre :

- La propriété industrielle.
- La propriété littéraire et artistique (le droit d'auteur et les droits voisins).
- La protection des bases de données.

La propriété industrielle. recouvre :

- Les marques.
- Le brevets.
- Les dessins.
- Les modèles.

# Les brevets d'invention.

Un inventeur apporte une innovation et la décrit dans un document qui est le brevet et, en contrepartie, il reçoit un monopole d'exploitation temporaire sur cette innovation.

Le brevet permet de protéger une invention ou une innovation.

Les conditions de brevetabilité :

- Une invention nouvelle.
- Une invention qui présente une activité inventive.
- Une invention doit être susceptible d'application industrielle.

► **Exemples  
de brevets**



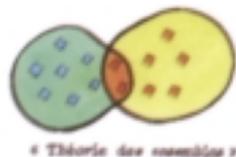
► **Brevetable**

*Une invention  
applicable  
industriellement*

## ► Non brevetable

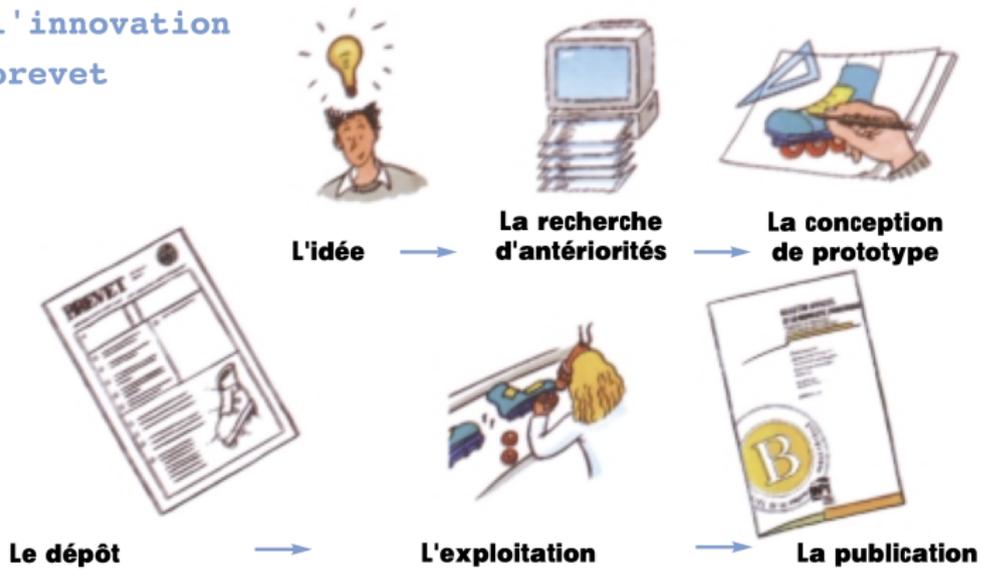


$$E = MC^2$$



# Les brevets d'invention.

## ► De l'innovation au brevet

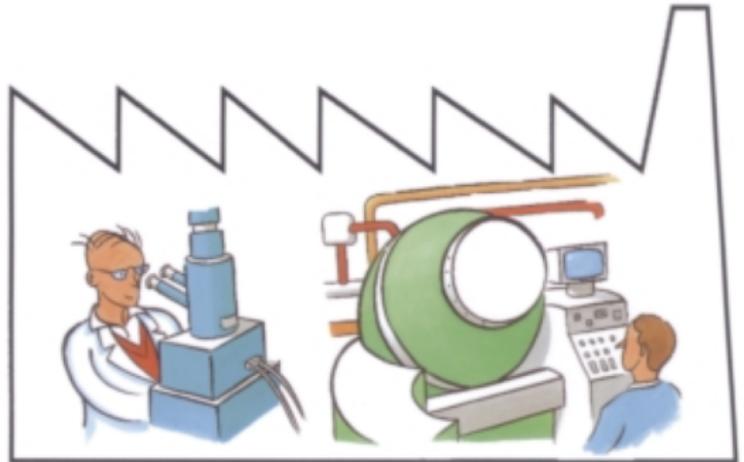


L'utilité du brevet :

- Le brevet reconnaît l'invention d'un inventeur.
- Le brevet donne à son titulaire le monopole d'exploitation.
- Le brevet est publié.
- Le brevet a une valeur pour l'entreprise.

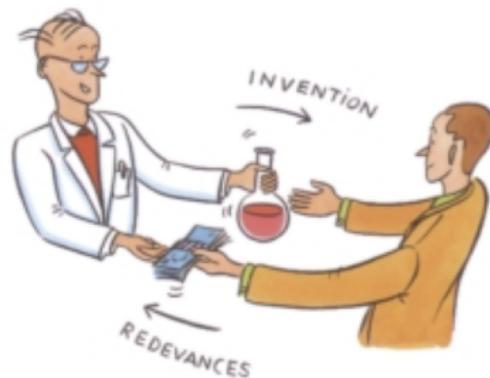
L'exploitation du brevet d'invention :

► **Exploitation directe**



L'exploitation du brevet d'invention :

► **Concession  
de licence**



L'exploitation du brevet d'invention :

- ▶ **Vente  
de titres**



- **Le dessin** : Un dessin est une figure, à deux dimensions, obtenue par un assemblage de lignes ou de couleurs : affiches, motifs décorant un papier peint, un tissu ...

- ▶ **Un dessin :**  
**Une représentation**  
**graphique**



- **Le modèle** : Un modèle est un objet à trois dimensions, réalisée dans les matériaux les plus divers. On en rencontre dans tous les secteurs de l'activité économique. Un vêtement, un chapeau, un bagage, une lampe, un meuble, un jouet, des pièces de carrosserie automobile peuvent être qualifiés de modèles.

► Un modèle :  
Une forme



La protection de dessins et modèles peut se faire de deux manières :

► Deux types  
de protection

*Aucune formalité*

**Droit d'auteur**



**Dépôt d'un dessin et modèle**

- Le droit d'auteur : Bien connus pour la protection :
  - des œuvres littéraires ou musicales.
  - des œuvres dramatiques, chorégraphiques, (y compris les numéros de cirque), audiovisuelles.
  - les œuvres artistiques : graphiques (les dessins) ou plastiques (les modèles).

Les droits d'auteur se composent principalement :

- **d'un droit de reproduction** : le créateur pourra s'opposer à ce qu'on reproduise son dessin manuellement, ou même par photocopie, photographie...
- **d'un droit de représentation** : ce qui signifie qu'un dessin ne peut être représenté au public (galerie, exposition, télévision...) sans le consentement de son créateur qui peut vendre ou céder ses droits d'auteur à des tiers.

Le droit d'auteur commence à la création du dessin ou modèle sans passer par des formalités de dépôt. Le droit d'auteur découle du seul fait de sa création.

Le dépôt d'un titre de propriété industrielle pour protéger un dessin ou un modèle.

- Le dessin ou modèle doit être **nouveau** et présenter un caractère propre.
- Le dépôt donne le droit de mettre sur les produits en cause la mention modèle déposé.
- Le dépôt d'un dessin ou modèle permet de bénéficier de la double protection du droit de la Propriété Industrielle, et du droit d'auteur.

Le droit d'auteur commence à la création du dessin ou modèle sans passer par des formalités de dépôt. Le droit d'auteur découle du seul fait de sa création.

Une marque est un signe (nom commercial ou logo) qui sert à distinguer un produit ou un service des produits ou des services de la concurrence.

Quel signe peut être déposé comme marque ?

- Tout signe susceptible de représentation graphique. Une marque peut être constituée :
  - par un assemblage de lettres ou de chiffres : **YASSIR**



- par une représentation graphique :
- par un signe sonore : indicatif de station de radio ou d'émission, à condition qu'on puisse le présenter graphiquement (portée musicale).
- par des signes complexes qui réuniront deux ou plusieurs

éléments simples : 



l' Institut National Algérien de la Propriété Industrielle : Placé sous la tutelle du Ministère de l'Industrie et des Mines, permet de promouvoir la propriété intellectuelle à l'échelle national en protégeant l'innovation.

# Les organismes de la protection intellectuelle.



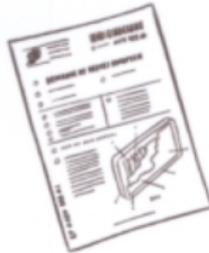


C'est une filière de l'INAPI dans les universités. Il permet :

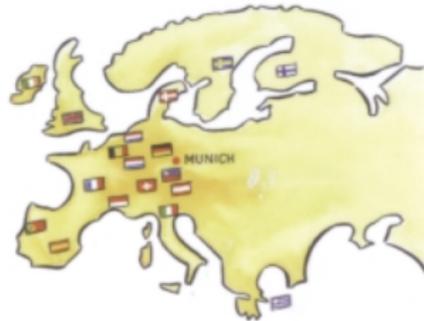
- de promouvoir l'innovation au sein des universités.
- de valoriser les travaux scientifique et de recherche.

# Les organismes de la protection intellectuelle.

- ▶ **OEB**  
(Organisation  
Européenne  
des Brevets)



**Brevet européen**



**Une protection  
dans les 24 pays d'Europe**

- ▶ **OMPI**  
(Organisation  
Mondiale de  
la Propriété  
Intellectuelle)



**Brevet PCT**